



ADHESION AU CHALLENGE DE L'OUEST 2022

- **Pour l'adhésion au Challenge & Trophée de L'Ouest être licencié FFSA préalablement**
- **Date limite d'adhésion fixée au 20/03/2022**
- **S'informer sur le site www.auto-cross-ouest.fr pour les Contrôles Techniques Préliminaires**

Cotisation Challenge de l'Ouest 2022

| | |
|--------------------|-------------|
| Pilotes A.S.A 1205 | 40 € |
| Pilotes Hors A.S.A | 55 € |

NOM & PRENOM :

CATEGORIE :

N°Souhaité :

(Suivant règlement du Challenge article 4.5)

N°Transpondeur :

Pour les Pilotes Hors A.S.A nous préciser votre adresse - adresse mail & votre code A.S.A

Adresser par courrier Chèque à l'ordre de l'Auto Cross de L'Ouest à :

Joël MOREAU

31 Rue de la Poste de Gesvres

44119 Treillières

E-mail : licence-autocross-ouest@orange.fr

Siège social : 1 La Gaubretière 44750 Campbon – Tel : 02.40.58.13.27

Email : asa-autocross-ouest@orange.fr

Secrétariat : 31 Rue de la Poste de Gesvres 44119 Treillières -Tel : 06.42.76.43.86

Association ne poursuivant aucun but lucratif placée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901

Site ASA 1205 : auto-cross-ouest.fr